Image not found or type unknown

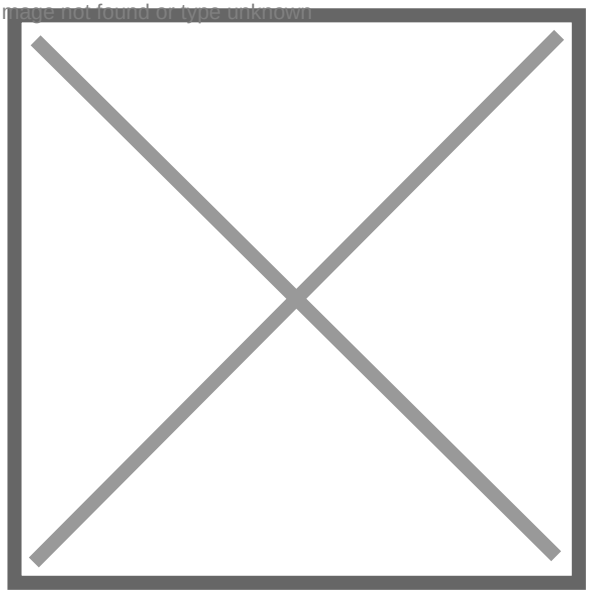

Notification d'opposition à tiers détenteur concernant une factur

Par **misthake**, le **18/12/2011** à **16:05**

Bonjour,

J'ai reçu aujourd'hui même par lettre simple une notification d'opposition à tiers détenteur concernant une facture hopitalière datant de 2005

Malgré de nombreuses recherches sur internet (qui se contredisent ?), je voudrais savoir si il y a effectivement un délai de prescription de 2 ans que je peux invoquer ? Et si oui, par quel moyen et envers qui ?

Etant dans une situation financière difficile, je ne sais pas comment rembourser cette dette, y'a t'il un recours possible ?

Cordialement

Par **alterego**, le **20/12/2011** à **10:19**

Bonjour

Compte tenu de votre situation, adressez-vous à une assistance sociale des services sociaux de la commune.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés